



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Georges Clemenceau
Reims

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICE

OBJET : LOCATION ET MAINTENANCE DE MATERIELS DE REPROGRAPHIE

REGLEMENT DE CONSULTATION

CONSULTATION LANCEE POUR LA PASSATION D'UN MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE EN APPLICATION DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE, NOTAMMENT DES ARTICLES R2123-1 A R2123-7.

Personne publique contractante :

Dénomination : **Lycée Georges Clemenceau**

Type d'acheteur public : Etablissement Public Local

Adresse : 46, avenue Georges Clemenceau 51682 REIMS CEDEX 2

Téléphone : 03 26 85 00 64

Email : ce.0510031g@ac-reims.fr

Représentant du pouvoir adjudicateur :

Monsieur Bertrand FRANCOIS, Proviseur du Lycée Georges Clemenceau de Reims

Comptable assignataire des dépenses relatives au marché :

Monsieur Thierry SENS-SALIS, Agent comptable du Lycée Georges Clemenceau de Reims

Date limite de réception des offres

Lundi 23 mars 2026 à 12 heures

1. PRESENTATION DE LA PROCEDURE ET DU MARCHE A CONCLURE

1.1 Mode de passation du marché :

Marché à procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du Code de la commande publique. Les offres présentées pourront faire l'objet de négociations après analyse des propositions.

1.2 Objet et forme du marché :

Le marché à conclure est un marché ordinaire qui a pour objet la location et la maintenance de matériel de reprographie pour le lycée Georges Clemenceau de Reims et qui comporte trois copieurs multifonctions couleur.

Les prestations sont à exécuter dans les locaux de l'établissement preneur public local d'enseignement désigné ci-dessus. La location/maintenance prend effet à compter de la date de mise en service, pour 36 ou 48 mois.

1.3 Allotissements :

Le marché à conclure est constitué d'un seul lot.

1.4 Conditions de participation des concurrents :

Aucune sous-traitance n'est acceptée.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un groupement
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Durée du marché

La durée du marché est de 36 ou 48 mois, en fonction des offres proposées.

2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

1. Le règlement de la consultation
2. Le cahier des clauses administratives particulières
3. Le cahier des clauses techniques particulières
4. Le descriptif technique de chaque modèle proposé
5. Le bordereau de prix unitaire
6. L'acte d'engagement

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé.

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence le cas échéant, via le site internet : <https://mapa.aji-france.com/>.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique.

4. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1 Documents à produire pour l'offre

Le dossier de réponse doit obligatoirement être rédigé en langue française et doit comprendre les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation daté et signé ;
- Le cahier des clauses administratives particulières joint au dossier de consultation daté et signé ;
- Le cahier des clauses techniques particulières joint au dossier de consultation daté et signé ;
- Le descriptif technique complété des matériels proposés ;
- Le bordereau de prix unitaire complété ;
- Toute documentation jugée utile par l'entreprise soumissionnaire.
- L'acte d'engagement ATTRI1 ne sera communiqué qu'à l'entreprise retenue pour l'attribution du marché.

4.2 Variantes

Les candidats peuvent présenter des variantes à l'offre de base, ils indiqueront dans ce cas, dans leur offre les adaptations apportées aux exigences minimales définies dans le cahier des charges.

5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les candidatures et les offres devront être déposées sur la plateforme <https://mapa.aji-france.com/> avant le **lundi 23 mars 2026 à 12h00**.

Le pli parvenu après cette date et heure limites par voie dématérialisée sera éliminé sans avoir été lu et le candidat en sera informé.

Le soumissionnaire est invité à :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- Traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

Le soumissionnaire doit prendre connaissance de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation www.aji-france.com. Toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise.

Le soumissionnaire n'est pas tenu de signer électroniquement son offre.

Le soumissionnaire devra accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté peut faire l'objet par la plateforme d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

6. SELECTION DES CANDIDATS ET JUGEMENT DES OFFRES

Afin de déterminer l'offre la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères pondérés énumérés ci-après :

Qualités techniques du matériel proposé : Performances en termes de vitesse d'impression, d'équipements, de simplicité d'utilisation, de fonctionnalités proposées	20 %
Qualité du service proposé : Prestations d'installation et de formation, délais d'intervention, prestation de gestion des flux d'impression	20 %
Prestations environnementales : Volume sonore, consommation d'énergie, recyclage des consommations	5 %
Prix : La notation maximale sera de 55 points et sera réalisée de la manière suivante : (Prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre analysée) x 55	55 %
Total	100 %

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Négociations

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

Toutefois, compte tenu des offres reçues et de leur analyse détaillée par le pouvoir adjudicateur, celui-ci se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation.

Conformément à la spécificité de la procédure adaptée, la négociation au titre du présent marché demeure facultative.

En cas de négociation, le pouvoir adjudicateur pourra engager librement toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tout ou partie des candidats, voire avec un seul, en vue d'optimiser la ou les propositions jugées les plus intéressantes.

Il se réserve également la possibilité d'écarter de la négociation les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable.

Cette négociation pourra, dans le cas le plus simple, se réduire à un échange de mails confirmés par courriers ou, si nécessaire, donner lieu à une, voire plusieurs rencontres de chacun des candidats invités à négocier.

Le champ de la négociation pour chacune des offres tiendra compte, le cas échéant, et dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des particularités des offres restant en lice, pour aboutir à un classement définitif au regard des critères de jugement, le marché étant attribué au candidat dont l'offre sera classée première.

L'acte d'engagement, prenant en compte les modifications éventuellement apportées à l'offre initiale, devra alors être signé.

La personne responsable du marché avisera tous les autres candidats du rejet de leur offre après attribution du marché.

7. RENSEIGNEMENTS

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus par le module dédié sur la plateforme de dématérialisation <https://mapa.aji-france.com/>.

La personne référente de ce dossier au sein de l'établissement est :

M. Thierry SENS-SALIS, secrétaire Général du Lycée Georges Clemenceau de Reims.

Vu et pris connaissance à, le ... / ... / ...

Le prestataire,
(société et nom du signataire habilité)

La personne responsable du marché,
Proviseur du Lycée Georges Clemenceau


Bertrand FRANCOIS